



Formulaire 6

Objection quant au délai de présentation de la plainte

Par. 21(2) du Règlement concernant les plaintes relatives à la dotation dans la fonction publique

Veillez prendre note :

1. Pour obtenir des renseignements sur le processus de plainte, consultez votre spécialiste en ressources humaines ou le site Web de la CRTESPF www.fpslreb-crtespf.gc.ca.
2. Les adresses fournies seront divulguées aux autres parties à la plainte. (Une adresse professionnelle est préférable.)
3. Vous devez transmettre une copie de votre objection aux autres parties, aux intervenants, le cas échéant, et à la Commission canadienne des droits de la personne, s'il y a lieu.

Renseignements concernant le requérant/la requérante

M. Mme

Nom

Prénom

Autre(s) prénom(s)

Adresse postale (voir la note 2 ci-dessus)

Ville

Province

Pays

Code postal

N° de téléphone - Travail

Télécopieur

Ministère ou organisme

Direction/Secteur

Lieu de travail

Titre du poste et classification

Adresse électronique

Renseignements concernant le représentant/la représentante (s'il y a lieu)

Syndicat Avocat(e) Autre

Nom de l'organisation

M. Mme

Nom

Prénom

Autre(s) prénom(s)

Adresse postale

Ville

Province

Code postal

N° de téléphone - Travail

N° de téléphone - Cellulaire

Adresse électronique

Télécopieur

Renseignements concernant la plainte

N° de dossier de la CRTESPF :

Veillez expliquer de façon détaillée les faits sur lesquels vous vous fondez pour soulever une objection au motif que la plainte susmentionnée n'a pas été déposée dans le délai prescrit. Au besoin, annexez d'autres pages.

Signature

Date

Faire parvenir le formulaire dûment rempli, de préférence par courriel ou par télécopieur, à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral :

Courriel : director.directeur@fpslreb-crtespf.gc.ca
Télécopieur : (613) 990-1849

Ou à la

Commission des relations de travail et de l'emploi dans le
secteur public fédéral
240, rue Sparks, 6e étage ouest
Ottawa, ON K1A 0A5